

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2021

Présents : SIX C, SERVOIR J.P, DULAC C, GALLAND S , BAUMERT P, LAVIELLE JM ,ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F , TRIJOLET J.P, AUDOUARD M, TABANOU V NOEL S, BLAIS N,S,

Absents excusés : BAGILET S (pouvoir C SIX), BOUYSSOU S(pouvoir C SIX) ,

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élue :S NOEL

1/ Adoption du PV du conseil municipal du 12 juillet 2021 :

Le PV est adopté à l'unanimité

2/Contrat Licence Petites Cités de Caractères :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de l'homologation de la commune à la marque PETITES CITES DE CARACTERES
- adopte le contrat correspondant et autorise M le Maire à le signer
- désigne Monsieur **Jean-Pierre SERVOIR**, représentant titulaire et Madame **ROUGE Françoise** suppléante.

3/Travaux supplémentaires Maison de Santé Lot Revêtement de sol:

Le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant l'urgence pour les professionnels de santé dont l'entrée dans la structure est encore retardée,

Considérant que ces travaux sont nécessaires et totalement imprévisibles

- accepte sur le principe d'engager les travaux complémentaires proposés ci-dessus pour la mise en place d'une résine par l'entreprise Marcillac,
- accepte d'engager la dépense correspondante estimée environ à 20 000€
- autorise M le Maire à signer l'avenant correspondant.

4/Adoption des baux à usage professionnel pour la Maison de Santé :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet de bail professionnel pour la Maison de Santé assorti d'un loyer de 11€ le m2, outre les charges diverses
- autorise M le Maire ou son représentant, MSA Services, à signer les différents baux avec les professionnels de santé.

5/Contrats Vacataires Maison de Santé :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-accepte les tarifs de vacataires comme ci-après :

45€ pour la demi-journée pour les spécialistes

15€ pour la demi-journée pour les autres professionnels de santé.

-adopte le projet de charte d'utilisation du cabinet polyvalent

-autorise M le Maire ou son représentant, MSA Services, à signer les différents baux ou chartes d'utilisation avec les professionnels de santé.

6/Baux studios Maison de Santé :

Le conseil municipal à l'unanimité:

-adopte le projet de bail ainsi que les tarifs proposés soit :

215€ pour un mois

55€ pour la semaine; 15€ pour une nuit.

-précise que des cautions devront être demandées

-autorise M le Maire ou son représentant, MSA Services, à signer les différents baux

7/ Mise en place d'un comité de pilotage pour le projet de Médiathèque :

A propos u projet de médiathèque dans le bâtiment Teton, le conseil municipal décide de mettre en place un comité de pilotage afin de travailler sur ce projet avec la participation de l'agent bibliothécaire, la Bibliothèque Départementale de Prêt et la DRAC.

Il désigne pour participer à ce copil :

M Servoir Jean Pierre

Madame Rougé Françoise

Madame Galland Samantha

Madame Jumel Christiane

Madame Bounichou Mauricette

8/Adoption du Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service eau potable de la Commune (RPQS):

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS 2020 pour le service eau potable de la Commune de St Cyprien

9/Adoption du Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service eau potable de la Commune (RPQS) du SMDE 24:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS 2020 pour le service eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.

10/ Acquisition de terrain auprès de MESOLIA :

Le conseil municipal à l'unanimité:

- confirme sa décision d'acquérir les portions de parcelles situées à proximité de la Résidence du Parc auprès de MESOLIA et de prendre en charge les frais correspondants
- charge le notaire de la commune, Maître Magis, de la rédaction des actes de mutation
- autorise M le Maire à signer les actes ainsi que toutes pièces correspondantes

11/Acquisition terrain M et Mme Valette :

Le conseil municipal à l'unanimité:

- valide le principe d'acquisition auprès de M et Mme Valette des portions de parcelles cadastrées section AC n°288 pour 389m² et partie de la 284 pour 92m²,
- accepte le prix de vente de 15€ le m² soit un montant total de 7215€,
- désigne Maître Magis notaire à Meyrals pour la rédaction de l'acte et autorise la signature des actes

12/: Régularisation dossier d'acquisition de terrains auprès de M et Mme Grave pour changement d'assiette chemin du Meynet :

Le conseil municipal à l'unanimité:

- décide de céder aux consorts Grave les portions du chemin rural déclassé soit un total de 359m² pour un prix de 0.15€ le m² représentant un total de 53.85€
- décide qu'en contre-partie les consorts Grave cèdent à la commune une portion des parcelles cadastrées section D 669 et 670 d'une superficie totale de 668m² pour un prix total de 100.02€ représentant 0.15€ le m², qui seront classées dans la catégorie des chemins ruraux
- désigne Maître Magis notaire à Meyrals pour rédiger les actes de mutation
- autorise M le Maire à signer les actes de mutation correspondants
- décide de suspendre toute autre opération de changement d'assiette des chemins ruraux du secteur

13/Engagement Tranche 3 Presbytère :

Concernant les travaux de réhabilitation du Presbytère, le conseil municipal à l'unanimité:

- autorise l'engagement de la tranche 3
- autorise M le Maire à signer l'ordre de service correspondant
- ajoute que les crédits correspondants ont été prévus au budget 2021

14/ Marché maîtrise d'œuvre AEP - Adoption d'un avenant 1 avec TSA 24 :

Concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'eau potable, M le Maire propose d'adopter un avenant avec le prestataire, TSA 24, qui modifie les conditions de paiement mentionnées au CCAP.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet d'avenant
- autorise M le Maire à le signer

15/ Appel à Projet Carsat pour la Résidence Autonomie :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide sur le principe d'engager un programme de travaux de réhabilitation de l'annexe afin d'améliorer son accessibilité en l'équipant d'un monte-escalier et d'une rampe
- adopte l'enveloppe financière de l'opération d'un montant de 17 100€HT
- adopte le plan de financement ci joint
- sollicite une subvention dans le cadre de l'appel à projet indiqué ci-dessus et initié par la CNAV, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- charge M le Maire de déposer le dossier correspondant

16/ Régularisation acquisition d'un terrain – Rue du Pigeonnier et Impasse du lotissement Sainte Sabine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, par délibération du 29 mai 2013, d'acquérir l'assiette de la rue du Pigeonnier et de l'Impasse du Lotissement Ste Sabine.

Une enquête publique préalable au classement dans le domaine public des dites voies avait eu lieu et n'avait occasionné aucun avis défavorable.

Ce dossier n'avait été suivi d'aucun acte permettant les mutations immobilières. Eu égard à son ancienneté, il propose de confirmer les termes de la délibération référencée ci-dessus.

Le Conseil Municipal :

Vu la délibération du 29 mai 2013,

- Décide, d'acquérir au prix de 0.15€ le m² auprès de :
 - des consorts ROUGIER la parcelle AD 134 d'une contenance de 1a 48 ca, soit pour l'ensemble un montant de 22,20€

- de Monsieur et Madame PASSERIEUX les parcelles AD 152 et 156 d'une contenance respective de 1a 36ca et 1a 07ca soit au total 2a 43ca, représentant une somme globale de 36,45€
 - auprès des consorts CASTAGNE la parcelle AD 129 d'une contenance de 2a 78ca, soit pour l'ensemble un montant de 41,70€
- Précise que des actes administratifs seront établis par la commune,
 - Rappelle que Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, Adjoint au Maire, représentera la Commune dans la signature des actes administratifs indiqués ci-dessus,
 - Autorise Monsieur le Maire à les signer.

17/ Convention Mise à disposition d'une partie du Bâtiment Teton :

M le Maire informe l'assemblée que M FAUGERE PATRICK est intéressé pour louer un bâtiment à la commune afin d'y stocker des matériaux dans le cadre de la nouvelle entreprise d'évènementiel qu'il envisage de créer.

Il propose de lui mettre à disposition un espace de 80m² dans le bâtiment Teton pour un montant mensuel de 150€ avec prise en charge de l'électricité. A cet égard, il soumet un projet de convention de mise à disposition d'une durée d'un an.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- accepte de faire droit à la proposition de M le Maire
- autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition pour M FAUGERE PATRICK ou toute société qu'il constituerait pour cette activité.

Le Maire, Christian SIX

